



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations
Election d'un Adjoint

DE20160208_1

Conseil municipal du 8 février 2016

Rapporteur :
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le 10 FEV. 2016
Affichée le 10 février 2016

L'an deux mille seize le huit février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 janvier 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme FRANÇOIS-ROUGIER à Mme FAVE
- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Patrick BOURGOIN

DOSSIERS PRIORITAIRES

Election d'un Adjoint

Assemblées et Contrôle de
légalité
id : 1257

Conseil municipal
8 février 2016

1

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

Lors de la séance d'installation du conseil municipal du 4 avril 2014 (délibération n° 3) notre assemblée avait fixé à 12 le nombre des adjoints au Maire et procédé à leur élection.

Par courrier du 19 janvier 2016, Mme Françoise LEGRAND, conformément aux dispositions de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a présenté au Préfet de la Charente sa démission de ses fonctions d'adjointe au Maire d'Angoulême et de son mandat de conseillère municipale.

Sa démission a été acceptée le 26 janvier 2016 par le représentant de l'Etat dans le département et portée à la connaissance de l'intéressée le même jour, de sorte que la démission de ses fonctions d'adjointe au Maire et de son mandat de conseillère municipale est devenue définitive à compter de cette date.

Afin de procéder à son remplacement et conformément aux dispositions du CGCT, il est proposé au Conseil municipal :

- de maintenir à 12 le nombre d'adjoints au Maire conformément à l'article L 2122-2 du CGCT,
- de décider, en application de l'article L 2122-10 alinéa 5 du CGCT, que l'adjoint nouvellement élu occupera dans l'ordre du tableau le même rang que celui détenu précédemment par Mme Françoise LEGRAND, soit le rang de 4ème adjointe,
- de procéder, en application des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-2 du CGCT, à l'élection d'un nouvel adjoint.

Dans le cas présent, s'agissant d'un seul siège à pouvoir, les bulletins ne pourront comporter qu'un seul nom ;

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue selon les dispositions de l'article L 2122-7 du CGCT qui ne prévoient pas l'obligation de pourvoir un siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint de même sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel de candidatures, se porte candidat : Philippe VERGNAUD

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Suffrages obtenus : 33

Est proclamé élu Philippe VERGNAUD qui est immédiatement installé dans ses fonctions d'adjoint et qui occupera dans l'ordre du tableau le rang de 4ème adjoint.

Le Conseil approuve les propositions du rapporteur.

8 abstentions : M. Kader BOUAZZA, Jean-Paul PAIN, Jacky BOUCHAUD, Brigitte RICCI, Philippe LAVAUD, Catherine PEREZ, Françoise COUTANT, Frédéric SARDIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte du résultat du scrutin.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
8 février 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



